31, rue Jean-Baptiste Lebas B.P.7 59451 LYS-LEZ-LANNOY Cedex Tél. 03 20 75 27 07 - Fax 03 20 80 18 89 contact@mairie-lyslezlannoy.com www.lyslezlannoy.fr Envoyé en préfecture le 14/12/2024

Reçu en préfecture le 14/12/2024

Publié le

ID: 059-215903675-20241211-D2024_105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 04 décembre 2024

Date d'affichage/publication : le 04 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres présents : 33

Absent: 0

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra EL BASRI, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie PASTORE-TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur Marco GIGANTE, Monsieur François DESBOUVRIES, Madame Julie QUEVA, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Madame Séverine RASSON, Monsieur Amaury METGY, Madame Maryse LEGROS, Madame Claude PRINCE, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Fréderic PAUWELS, Monsieur Michel BLONDEEL conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame Julie QUEVA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ID: 059-215903675-20241211-D2024_105-DE

Domaine et Patrimoine

Actes de gestion du domaine public (3.5)

DÉNOMINATION DU PLATEAU MULTISPORTS SITUÉ COMPLEXE LÉO LAGRANGE RUE GAMBETTA À LYS-LEZ-LANNOY EN PLATEAU MULTISPORTS ALICE MILLIAT

Considérant la promotion du sport pour toutes et tous et des droits humains comme enjeu central des politiques publiques.

Considérant la pertinence de donner un visage et une histoire aux équipements sportifs,

Considérant l'importance de donner de la visibilité aux actrices du mouvement sportif et de sensibiliser la population à la place des femmes dans le sport,

Considérant le faible taux d'infrastructures sportives portant en France le nom d'une sportive, dirigeante ou personnalité féminine,

Considérant la personnalité et l'œuvre d'Alice Milliat, première dirigeante du sport au féminin international, en faveur de la reconnaissance de l'accès des femmes aux pratiques sportives, prônant conjointement un droit à l'éducation physique et sportive pour toutes et tous,

Considérant dans cette démarche municipale, le soutien de la Fondation Alice Milliat, première fondation européenne créée en réponse aux inégalités entre les femmes et les hommes dans le sport, militant pour la reconnaissance durable de l'engagement d'Alice Milliat pour une place plus juste des femmes dans le sport,

Vu contextuellement le projet engagé de restructuration et de rénovation complète du plateau multisports implanté sur le site du complexe sportif lyssois Léo Lagrange, attenant au collège Gambetta,

Vu le plan cadastral de la parcelle AD 209, joint à la présente délibération.

Au regard de ces dispositions et après examen en commission Travaux – Sécurité – Développement durable - Politique de la Ville - Handicap et Transport, il est proposé au Conseil municipal:

- √ de nommer le plateau multisports rénové, situé rue Gambetta à Lys-lez-Lannoy, « Plateau multisports Alice Milliat », en considération de l'engagement d'Alice Milliat en faveur du développement du sport pour tous à l'aune des droits des femmes,
- √ d'autoriser le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ d'inscrire les dépenses afférentes à ces dispositions au budget de la Ville.

Envoyé en préfecture le 14/12/2024

Reçu en préfecture le 14/12/2024

Publié le

ID: 059-215903675-20241211-D2024_105-DE

Le Conseil, Ouï cet exposé, Adopte les conclusions du rapport, A l'unanimité

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ le Maire

La secrétaire de séance Julie QUEVA